

**MAIRIE DE MOURET**

**12330**

Tél. 05.65.69.82.86

[mairiedemouret3@orange.fr](mailto:mairiedemouret3@orange.fr)



**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 8 avril 2021**

**Présents 14 :**

Mmes BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LESTRADE Sylvie, LAVERNHE Céline, LE CAM Laurence, MELAC Pauline.

Messieurs BOUSQUET Guillaume, CARLES Laurent, CAPELLE Florent, COSTES Jean-Michel, CASTANIER Fernand, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent.

**Absent excusé 1 :** M. COSTES Jérôme

**1-Approbation dernière réunion du conseil municipal du 4 mars 2021**

(Approbation compte de gestion et compte administratif 2020)

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2-Vote budgets 2021 - budget principal et budget annexe**

**2-1 Vote des taux d'imposition 2021 des taxes locales directes - taxes foncières**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, à compter de 2021 les communes n'encaisseront donc plus cette taxe, mais une contrepartie afin de conserver un produit identique aux années antérieures.

Pour cela les communes percevront la taxe foncière sur les propriétés bâties prélevé par les départements.

Les services de l'Etat calculent cependant un montant de compensation en plus ou en moins afin que les communes conservent le même niveau de ressources fiscales après cette réforme.

Pour la commune de Mouret le nouveau taux foncier sur les propriétés bâties sera de 35.69% comprenant

- 15.00% taux communal 2020
- 20.69% taux 2020 du département de l'Aveyron

Après explication de la nouvelle réforme de la fiscalité fiscale et présentation de l'état de notification pour la commune de Mouret des produits provisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 (état 1259 du ministère de l'action et des comptes public) résumé ci-dessous :

Désignation	Taux 2021	Base 2021	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	35.69 %	324 500	115 814
Taxe foncière (non bâti)	68.83 %	31 200	21 475
<b>Total</b>			<b>137 289</b>
<b>A déduire contribution coefficient collecteur</b>			<b>-27 426</b>
<b>Taxe habitation</b> (hors résidence principale et locaux vacants)			<b>10 660</b>
<b>Total Impôts locaux direct</b>			<b>120 523</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents décide compte tenu de cette réforme et de la stabilité des ressources fiscales de ne pas modifier les taux d'imposition 2021.

A noter que ce transfert de taux n'a aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local, dans le cas de reconduction des taux 2020 en 2021.

## 2-2 Vote des subventions.

Détail des subventions attribuées aux associations

EVMPE Foot	930.00
Quilles Pruines -Mouret	160.00
ADMR Villecomtal	400.00
Amicale pompiers Marcillac	180.00
Amicale pompiers Villecomtal	200.00
Association Capucine	400.00
ADM O6 Tempête Alex	300.00
Subvention sur délibérations	1 430.00
<b>Total</b>	<b>4 000.00</b>

## 2-3 Etat de la Dette 2021

Monsieur le Maire présente l'état de la dette.

Montant restant dû au 01 janvier 2021 : 302 842.27€

Annuité à payer dans l'exercice 2021 : 56 353.32€ dont remboursement du capital pour 51 988.60€ et remboursement des intérêts pour 4364.72€.

## 2-4 Vote du Budget principal 2021

Monsieur le Maire présente le détail de chaque poste du budget 2021 qui s'équilibre à 407 529.00 € en fonctionnement et 526 977.74 € en investissement soit au total 934 506.74 €

Section	DEPENSES	RECETTES
<b>Fonctionnement</b>	<b>407 529.00</b>	<b>407 529.00</b>
Charges à caractère général	115 370.00	
Participations écoles publiques RPI Naviale Pruines Mouret - Ecole Marcillac	36 000.00	
Remb. Autres communes membres	7 000.00	
Charges de personnel	74 687.00	
Attribution de compensation CCCM	9 130.00	
Dépenses imprévues	2 000.00	
Virement en section d'investissement	81 617.00	
Opération d'ordre amortissement	13 025.00	
autres charges de gestion courantes	42 800.00	
Subventions aux associations	4 000.00	
Subvention Ecoles privées Marcillac et Villecomtal	12 500.00	
Charges Financières	4 400.00	
Charges exceptionnelles	5 000.00	
Produits de services		6 915.00
Impôt et Taxes		126 000.00
Dotations -Participations -FCTVA		230 314.00
Revenus des immeubles - divers		42 300.00
Produits exceptionnels		2 000.00
<b>Investissements</b>	<b>526 977.74</b>	<b>526 977.74</b>
<b>Reste à réaliser 2020</b>	<b>11 000.00</b>	<b>21 540.00</b>
Terrains voirie	4000.00	
Installation voirie signalétique	7 000.00	
Subvention Etat salle des Fêtes Grand Mas		21 540.00

<b>Inscriptions BP 2021</b>	<b>515 977.74</b>	
Remboursement d'emprunt	52 000.00	
Cautions locataires	2 000.00	
Enfouissement réseau La Garibal -Les landes SIEDA	66 100.00	
Terrains acquisition	94 000.00	
Terrains voirie	1 000.00	
Bâtiment Public Travaux Mairie	6 000.00	
Autres Bâtiments - clocher St Jean le Froid	7 500.00	
Installation aménagement projet photovoltaïque	54 727.74	
<b>Voirie</b>	<b>167 500.00</b>	
Voirie 2021 goudron Bicouche + préparation voirie	52 500.00	
Carrefour Grand Mas VC5 + divers voirie	30 000.00	
Carrefour RD 548 La Capelle	30 000.00	
Divers voirie réparation éboulement	10 500.00	
Aménagement village de la Capelle	34 500.00	
Pont Moulin de Boyet	10 000.00	
Installation voirie adressage signalétique - Poteau Incendie	34 000.00	
Réseau Eclairage Public La Garibal Les landes	22 900.00	
Matériel divers	8 250.00	

<b>Investissements 2021 - Inscriptions BP 2021</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Excédent investissement reporté		183 682.62
Virement de la section de fonctionnement		81 617.00
Produits de cession vente terrain Gipoulou		8 300.00
Amortissement		13 025.00
FCTVA		71 600.00
Taxe aménagement		3 548.00
Excédent fonctionnement 2020		108 865.12
Emprunt Voirie 2021		30 000.00
Subvention SIEDA Eclairage Public		2 800.00
Cautions - logements locatifs		2 000.00
<b>Total BP 2021</b>	<b>934 506.74</b>	<b>934 506.74</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget principal d'un montant total de **934 506.74 €**.

## **2-5 Budget annexe lotissement La Garibal**

<b>Section</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	25 165.56	25 165.56
Investissement	1 200.00	1 200.00
<b>Total</b>	<b>26 365.56</b>	<b>26 365.56</b>

Monsieur le Maire précise que ce budget ne prend pas en compte de vente de lots restants en 2021. Une décision modificative sera prise lors de chaque opération.

Le conseil municipal adopte le budget annexe de 26 365.56€ à l'unanimité des membres présents.

### **3- Groupement de commande organisé par le SIEDA concernant le marché de fourniture d'électricité pour les collectivités.**

Le Conseil municipal renouvelle son engagement pour le marché de fourniture d'électricité pour la période de 2022 à 2024.

### **4- Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunications et renouvellement de l'éclairage public à La Garibal.**

Monsieur le Maire présente le coût estimatif définitif des travaux, et le montant restant à charge de la commune compte tenue de la participation financière du SIEDA résumée ci-dessous

<b>LA GARIBAL - RD 22</b>			
<b>Nature travaux</b>	<b>Montant HT</b>	<b>A Charge de la commune</b>	<b>Taux Cne</b>
Réseau électrique	81 398.88	24 419.66	30%
Réseau téléphonique	28 686.08	14 343.04	50%
Total	110 084.96	<b>38 762.70</b>	

Concernant l'éclairage public le montant des travaux s'élève à **11 548.96€** HT. Une aide de 350 € par luminaire, est apportée par le SIEDA soit une somme estimée à 2800€.

Le coût net pour la commune compte tenu des subventions et récupération de la TVA sera de 11 058.74€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents donne son accord sur le financement de ces travaux inscrits au budget investissement 2021.

Ces travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année. De même l'étude d'une opération similaire sur le secteur des Landes est en cours par les services du SIEDA.

## **5- Questions diverses**

### **5-1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Mme COMBOUL informe le conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il avait été prévu d'organiser des réunions publiques qui n'ont pu avoir lieu suite à la crise sanitaire en cours. De ce fait, les élus de la CCCM ont prévu de transmettre dans chaque foyer un questionnaire qui permettra aux élus de mieux connaître les attentes des habitants du territoire de Conques-Marcillac.

Ce questionnaire sera distribué dans les foyers de notre commune à partir de mi- Mai.

### **5-2 Point sur le contentieux TOWERCAST- Tribunal administratif**

La société TOWERCAST ayant produit un mémoire en réplique, la commune souhaite mettre en œuvre une procédure de médiation. Cette démarche, auprès du tribunal administratif, a été confiée à notre avocat.

### **5-3 Etude des ponts.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'État dans le cadre du programme national ponts offre aux communes une étude de recensement et d'évaluation de leurs ouvrages d'art. Notre commune pouvant bénéficier de cette aide, monsieur le Maire souhaite inscrire la commune à ce programme 2021-2022.

Avis favorable du conseil municipal.

#### **5-4 Site Internet**

Il est en cours de finalisation, ajout de photos complémentaires et devrait être mis en ligne prochainement

#### **5-5 PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural)**

Monsieur Fontaine indique que le PETR Centre Ouest Aveyron a fait appel à des bureaux d'étude pour analyser les projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux pour les communes, comme Mouret inscrites à ce programme.

Prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 6 mai